
- *Calendrier des instances du SYMA A89 2025/2026 -*

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-cinq, les trois avrils à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis BACHELLERIE, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté - M. Philippe ROCHE, Haute-Corrèze Communauté.

Étaient excusés : M. Philippe CARTIER, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté (pourvoir à M. Charles FERRE) - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté. – M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Charles FERRE)

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix MOUANDZA, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



Lors du dernier Comité Syndical du 21 janvier 2025, il a été évoqué la dissolution du SYMA 89 et il a été acté le principe au 1^{er} janvier 2026, afin de pouvoir engager les études nécessaires et les démarches à réaliser.

Un premier rendu, à partir d'un travail réalisé en interne, a été réalisé, faisant état des premiers impacts financiers pour les collectivités.

Pour cela, plusieurs réunions de travail se sont déroulées avec les services de L'Etat concernés.

Il est précisé que la vocation de ce SYMA est bien d'acheter des terrains et de créer des zones d'activités avec leurs aménagements nécessaires à l'implantation d'activités économiques.

A ce jour, il reste quelques terrains en cours de vente sur la zone de l'Empereur, celle de TRA LE BOS est remplie et pour celle de VIAM, des terrains ont été récemment vendus et il y a une étude en cours pour un projet de panneaux photovoltaïques au sol, mais le SYMA n'est juridiquement plus compétent sur cette zone depuis la sortie de Bugeat de Haute-Corrèze Communauté.

Au vu des impacts financiers et donc, en conséquence, des enjeux pour les deux Communautés de Communes membres mais aussi celle concernée par la zone de VIAM, la Communauté de Communes de Vézère Monédières Millesources, il est proposé en accord avec le Président du Département, un accompagnement de Laëtitia CAPY GOUNET, personnel du Conseil Départemental qui, d'une part, a des compétences dans le domaine des finances et, d'autre part, connaît le fonctionnement des SYMA.

Elle a eu, aussi, à travailler sur la dissolution d'autres structures identiques sur le territoire (SYMA A20, SYMA Portes de Corrèze, SYMA du Pays de Tulle).

Un travail collaboratif avec les deux Communautés de Communes membres du SYMA (administratifs, économiques, techniques) sera réalisé, avec une coordination globale faite par Christine COUDERT, chef de projet sur le territoire Haute Corrèze au département et qui déjà dans le cadre de ses missions travaille pour le SYMA.

Dans le cadre de cette mission, qui doit permettre d'établir un protocole de dissolution et d'accord entre les membres du SYMA, il est prévu, une fois la collecte des informations et documents faite, ainsi qu'une première étude de ces derniers :

- Des réunions techniques internes
- Des échanges avec la Trésorerie
- Des points d'étapes avec les membres du SYMA et de son bureau
- Des réunions avec les Présidents des communautés de communes (présentation des éléments en vue des négociations, et avec pour objectif d'établir un protocole de dissolution)
- La présentation en comité syndical du projet de dissolution, ...

Pour ce qui concerne le calendrier il dépendra des échanges et accords à trouver entre les collectivités et du nombre de réunions nécessaires à la collecte et l'étude de tous les éléments financiers, contrats en cours, ...

Le démarrage est prévu, une fois cette mission actée, par une première réunion technique en interne dès mi- avril.



A l'unanimité, le comité syndical approuve la rénovation de l'éclairage public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

